



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 6 JUILLET 2020, À 20 h, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ET PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

SONT PRÉSENTS :

M.	Yves Montigny	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
M.	Mario Quinn	Conseiller
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Onil Lévesque	Conseiller
Mme	Viviane Richard	Conseillère
Mme	Martine Salomon	Conseillère

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé les municipalités à tenir les séances par tout moyen technologique. Une telle séance doit être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Cette séance a donc lieu à la salle du conseil et elle est accessible à la population en direct sur le site Web de la Ville (www.ville.baie-comeau.qc.ca), sur la chaîne communautaire NousTV (abonnés de Cogeco) ainsi qu'en différé le lendemain à la même heure sur la chaîne maCommunauté (abonnés de Telus).

Les conseillers, messieurs Alain Chouinard, Sylvain Girard et Réjean Girard ainsi que la conseillère, madame Vivianne Richard, assistent par vidéoconférence.

Constatant quorum, le maire ouvre la séance, il est 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Martine Salomon
Appuyée par : le conseiller Onil Lévesque

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point 6.3 aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2020-218



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2020, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et les villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2020, à 17 h, au 19, avenue Marquette et par vidéoconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DU COMITÉ GÉNÉRAL DU 6 JUILLET 2020

4.1 Nominations au sein du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc.

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-68 et de procéder à la nomination des administrateurs au sein de la corporation « Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. » pour la saison 2020-2021 du Drakkar de Baie-Comeau :

- Monsieur Sylvain Girard, administrateur et membre représentant du propriétaire;
- Monsieur Alain Miville, administrateur et membre représentant du propriétaire;
- Monsieur Carl Prévèreault, administrateur;
- Monsieur François Corriveau, administrateur;
- Madame Jeanie Caron, administratrice;
- Madame Annick Tremblay, administratrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Vente partie du lot 5 186 363 - 87, rue Rouleau

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-69 et de vendre à monsieur Marc Chouinard une partie du lot 5 186 363, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, situé derrière le 87, rue Rouleau, d'une superficie approximative de 611,73 m², pour un prix d'environ 2 446,92 \$, plus les taxes si applicables. Une pénalité de 1 000 \$ sera appliquée et ajoutée au prix de vente. Cette vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Addenda au protocole d'entente - Refuge Animal Le Chapitou

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Rés. 2020-219

Rés. 2020-220

Rés. 2020-221

Rés. 2020-222



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-70 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente avec le Refuge Animal Le Chapitou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Appel d'offres 2020-06 - Inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle et travaux connexes

Rés. 2020-223

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-07 et de retenir les services de l'entreprise Can Explore inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 109 916,52 \$, plus les taxes applicables, découlant de l'appel d'offres 2020-06 « Inspection télévisée des conduites d'égout par caméra conventionnelle et travaux connexes ».

Les dépenses sont prévues et payables à même le Règlement 2019-970 - Travaux d'immobilisations 2019- Mise à niveau des bâtiments municipaux et travaux divers - Emprunt de 1 750 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Appel d'offres 2020-18 - Travaux de pavage de la chaussée - Chemin du Mont-Tibasse

Rés. 2020-224

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2020-08 et d'octroyer le contrat de travaux de pavage de la chaussée du chemin du Mont-Tibasse à l'entreprise Jean Fournier inc. au montant de 634 643,04 \$, plus les taxes applicables et d'autoriser la dépense totale nécessaire pour ces travaux de 715 000 \$, soit la valeur du contrat, ±13 % de plus pour les frais incidents et imprévus, plus les taxes applicables.

Les frais incidents incluent les honoraires professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance de chantier.

Cette dépense est payable à partir du Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Somme à verser au Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. - Entente hors cour

Rés. 2020-225

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-18 et de verser la somme de 266 667 \$ au Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc. pour le paiement à la Ligue canadienne de hockey du règlement hors cour de la poursuite intentée par les joueurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 Surplus affecté à la réserve d'autoassurance

Rés. 2020-226

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2020-17 et d'affecter la somme de 500 000 \$ au fonds d'autoassurance et de puiser ce montant à partir du surplus non affecté au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 Achat de deux déshumidificateurs - Centre Henry-Leonard

Rés. 2020-227

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2020-38 et d'accepter de procéder à l'achat de deux déshumidificateurs pour le centre Henry-Leonard et à leur installation, au coût total de 71 158 \$, plus les taxes si applicables. Cette somme sera puisée à même le fonds de roulement et sera remboursable sur une période de 7 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 Demande de soutien financier - Complexe Maxi-Forme +

Rés. 2020-228

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-13 et d'accorder une aide financière non remboursable de 40 000 \$ au Complexe Maxi-Forme + pour son projet d'expansion 2020. Cette aide sera versée en vertu de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales qui permet d'accorder une aide n'excédant pas 250 000 \$ par exercice financier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10 Remplacement de la résolution 2020-169 - Contribution mandat de développement économique

Rés. 2020-229

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2020-14 afin de verser une contribution de 50 000 \$ à la MRC Manicouagan en lien avec son mandat de développement économique, en vertu de l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11 Réorganisation de la Division urbanisme et du Service à la clientèle et nomination de la directrice du Service de l'urbanisme et service à la clientèle

Rés. 2020-230

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-16 afin d'accepter la modification à la structure organisationnelle et ainsi nommer madame Audrey-Anne Hudon à titre de directrice du Service de l'urbanisme et service à la clientèle selon les conditions normatives du personnel de cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période d'essai de 6 mois.

Il est également résolu que si cette période d'essai n'est pas concluante, madame Hudon sera réintégrée dans son ancien poste, sans perte de ses droits acquis préalablement à sa promotion à titre de directrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.12 Nomination à la Division urbanisme - Inspectrice adjointe en bâtiment

Rés. 2020-231

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-14 afin de procéder à la nomination de madame Camille Gravel au poste d'inspectrice adjointe en bâtiment, selon la convention collective en vigueur du Syndicat des employés de bureau et de loisirs de la Ville de Baie-Comeau, local 2641 - SCFP, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.13 Liste des embauches - Mai et juin 2020

Rés. 2020-232

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2020-13 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour les mois de mai et juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.14 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 9 juin 2020

Rés. 2020-233

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-12 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 9 juin 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 25, avenue Fraser

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2020-234

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser l'empiètement du stationnement en façade de la résidence du 25, avenue Fraser. Le stationnement possédera un empiètement de 6,20 m en façade de la résidence, suite à la transformation du garage attenant en une chambre à coucher, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un empiètement maximal d'au plus 25 % de la largeur de la façade, soit 3,04 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 559, rue de Parfondeval

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère majeur;

Malgré que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée semble porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la demande vise des travaux non exécutés.

Rés. 2020-235

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

De refuser la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un garage attenant situé en cour avant de la résidence du 559, rue de Parfondeval. Le garage attenant projeté posséderait un empiétement de 4,8 m dans la marge avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un garage attenant ne peut être localisé dans la cour avant.

La propriétaire vient s'exprimer sur la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Dérogation mineure - 73, avenue Samuel-Miller

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2020-236

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'agrandissement du garage isolé situé en cour arrière de la résidence du 73, avenue Samuel-Miller. L'agrandissement projeté posséderait une marge latérale de 0,4 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge latérale minimale de 0,9 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Dérogation mineure - 90, boulevard La Salle

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2020-237

Il est proposé par : la conseillère Viviane Richard
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant la construction d'un bâtiment accessoire de 2,44 m par 3,05 m situé en cour arrière du bâtiment principal du 90, boulevard La Salle. Le bâtiment accessoire serait attenant au bâtiment principal, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit que la distance entre un bâtiment accessoire et un bâtiment principal doit être au minimum de 6 m.

Cette demande est **conditionnelle** à ce que le revêtement du bâtiment accessoire s'harmonise aux couleurs et au revêtement du bâtiment principal, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Dérogation mineure - 1125, rue de Mingan

Considérant que la demande de dérogation mineure a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2020-238

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Mario Quinn

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'aménagement d'un stationnement situé en cour avant de la résidence du 1125, rue de Mingan. Le stationnement posséderait une largeur de 8,50 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur maximale de 8 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Demande d'usage conditionnel pour conteneur - 210, boulevard La Salle

Considérant que l'implantation actuelle du conteneur ne lui permet pas d'être le moins visible de la voie publique;

Considérant que l'espace situé en cour arrière du bâtiment principal, dans la zone comprise dans le prolongement des murs latéraux, est suffisant pour accueillir le conteneur;

Rés. 2020-239

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Viviane Richard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2020-57 et d'accepter la demande d'usage conditionnel permettant d'autoriser, dans la zone 214 C, un conteneur aux fins d'entreposage, accessoire à un commerce d'équipements mobiles lourds, ainsi que de réparation et d'entretien sur le terrain du 210, boulevard La Salle, aux conditions suivantes, lesquelles devront être respectées au plus tard le 1^{er} octobre 2020, soit :

- le conteneur devra être repeint avec une couleur s'harmonisant aux couleurs du bâtiment principal afin d'éliminer le lettrage;
- le conteneur devra être **déplacé** en cour arrière du bâtiment, dans la zone comprise dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal.

Le propriétaire du commerce s'exprime sur la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (état d'urgence sanitaire) concernant le Règlement 2020-1003 - Travaux d'immobilisations 2020 - Aménagement de bureaux, inspection des conduites d'égout, vidange des étangs et divers travaux - Emprunt de 2 543 000 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement (état d'urgence sanitaire) concernant le Règlement 2020-1003.

Une consultation écrite s'est tenue pendant 15 jours, soit du 3 au 17 juin 2020, conformément à l'arrêté no 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020.

Rés. 2020-240

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (état d'urgence sanitaire) concernant le Règlement 2020-1008 modifiant le Règlement 2019-969 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 612 300 \$

Est déposé, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement (état d'urgence sanitaire) concernant le Règlement 2020-1008.

Une consultation écrite s'est tenue pendant 15 jours, soit du 3 au 17 juin 2020, conformément à l'arrêté no 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 7 mai 2020.

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Que considérant le résultat de la procédure d'enregistrement, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Aide financière - Dépannage de l'Anse

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Onil Lévesque

De verser une aide financière au dépannage de l'Anse pour un montant de 4500 \$ pour des besoins d'entreposage temporaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Le conseiller monsieur Onil Lévesque donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction.

Ce règlement est adopté afin d'autoriser l'acier galvanisé pour les murs de 2,43 m (8 pi) et plus de hauteur.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun projet de règlement n'est déposé sous ce point.

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Urbanisme - Adoption d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2020-13 et d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 2003-646 concernant la construction, conformément au projet déposé à la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2020-241

Rés. 2020-242

Rés. 2020-243



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9.2 Urbanisme - Adoption d'un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Rés. 2020-244

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Règlement 2020-1011 modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce

Rés. 2020-245

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2006-706 concernant le commerce afin d'encadrer les activités de vente itinérante;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 22 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même date;

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2020-1011 modifiant le Règlement 2006-706 concernant le commerce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Règlement 2020-1012 modifiant le Règlement 2020-1006 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux

Rés. 2020-246

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de remplacer la carte correspondant aux districts municipaux datée du mois de mars 2016 par une carte à jour datée du mois de mai 2020;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 15 juin 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Mario Quinn
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2020-1012 modifiant le Règlement 2020-1006 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous ce point.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions. Madame Vivianne Richard prend la parole.

Monsieur le maire invite les citoyens concernés à poser des questions. Monsieur François Corriveau lit intégralement les questions reçues du public.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : le conseiller Onil Lévesque
Appuyé par : la conseillère Martine Salomon

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 21 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

YVES MONTIGNY
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2020-247